

Réactions

Après la signature d'un engagement par lequel l'opposition au régime déchu de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, installée à l'étranger, renonce à la lutte armée comme "mode de règlement des contradictions", les Mauritaniens se sont largement exprimés pour réaffirmer le "principe de la souveraineté nationale" et privilégier "la concertation entre tous à l'intérieur des frontières nationales".

Cette réaction s'explique par le fait que l'engagement signé par 10 partis de l'opposition en exil et organisations de la société civile est le résultat

d'une démarche parrainée par les autorités sénégalaises. Dakar ayant manifestement "oublié" de prendre l'aval du nouveau pouvoir de Nouakchott, selon la position officielle de celui-ci, avant de réunir les opposants extérieurs au régime déchu. Ce qui explique le fait que les réactions enregistrées ici ne se soient pas généralement prononcées sur le bien fondé du principe de la renonciation à "la lutte armée comme mode de règlement des contradictions" ou la sollicitation d'une amnistie pleine et entière pour ses membres. et des revendications habituelles liées au passif humanitaire légué par le président renversé.

Ceux qui disent non contestent la forme, la rencontre en terre étrangère.

Réactions

Un deuxième conclave, donné pour "imminent" entre partis politiques de l'intérieur (aucune confirmation formelle n'en a été fournie) encore en terre sénégalaise, sur "invitation de Moustapha Ould Limam Chavi", un Mauritanien, conseiller personnel du président du Faso, sous le coup d'une condamnation ici, est encore venu jeter un nouveau gros pavé dans la mare obligeant le nouveau pouvoir à une mise au point mesurée et jugée "très diplomatique".

Quant au voyage du ministre de la Justice, maître Mahfoudh Ould Bettah, à Dakar, pratiquement au même moment, il était prévu avant la controverse, selon certaines sources.

Premier à réagir, maître Brahim Ould Ebetty déclare n'avoir pas été associé aux différentes démarches qui ont abouti à la signature de la déclaration de Dakar. Pour cet avocat, vieux routier des associations de défense des droits humains, "il appar-

tient aux Mauritaniens de négocier, discuter entre eux, à l'effet de trouver des solutions à tous leurs problèmes".

Cet avocat tire sa conviction du caractère approprié de la démarche qu'il préconise dans "la disponibilité" exprimée par le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD), notamment son président, le colonel Ely Ould Mohamed Vall qui se dit "prêt à rencontrer tout le monde à titre individuel et au titre des organisations". Un engagement qu'il juge "opportun d'exploiter, avant de faire recours à toute volonté étrangère, fût-elle celle du voisin le plus proche".

En fait, pour maître Ebetty, le recours à l'étranger ne peut trouver son explication que lorsque les autorités nationales "bloquent toutes les issues".

Le Comité Exécutif de la CGTM a profité de la controverse autour de la rencontre de l'opposition extérieure à Dakar pour "réaffirmer solennelle-

ment son attachement à la souveraineté nationale de la Mauritanie, à son intégrité et demande à tous les partenaires et amis de notre pays d'inscrire leur bonne volonté dans ce cadre pour accompagner les acteurs politiques, économiques et sociaux dans la gestion interne de la période de transition". Le Parti du Travail et de l'Unité Nationale (PTUN) "rejette toute ingérence étrangère dans la vie politique du pays."

La lecture des acteurs de la rencontre

L'ancien ministre et ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, maître Diabira Maaroufa, évoque à ce propos des arguments judiciaires pour montrer que certains parmi les signataires de la déclaration de Dakar ne pouvaient se rendre en Mauritanie.

Ce vieux routier du barreau national constate d'emblée que "des mauritaniens en armes, au demeurant pour la plupart condamnés à de lourdes peines en Mauritanie, poursuivis ou recherchés, déclarent solennellement renoncer à l'usage de la force comme mode de règlement des

contradictions ou d'accès au pouvoir".

Sur les circonstances de l'accord, maître Diabira ajoute que "la rencontre s'est déroulée sous les auspices d'un voisin respectable et considéré, chef d'un Etat frère et avec les encouragements des membres de la société mauritanienne présents".

Soulignant que les conditions de détention de Saleh Ould Hannena et ses compagnons se sont améliorées depuis l'arrivée de la junte militaire au pouvoir, maître Diabira attire ensuite l'attention sur une réalité: "le commandant Mohamed Cheikhna et ses amis qui déclarent renoncer à l'usage des armes sont aussi condamnés".

L'avocat s'interroge: "dois-je comprendre que l'invitation à leur endroit pour dialoguer avec les nouvelles autorités doit se faire à travers leurs cellules en l'absence, à cette date, d'une loi d'amnistie qui leur rendrait leur dignité, leur liberté, sans lesquelles toute discussion serait déséquilibrée".

Maître Diabira juge "tout à fait légitime" le souci de ceux qui préco-

nisent des négociations entre mauritaniens et souscrit personnellement à une telle démarche depuis longtemps, rappelant le combat que maître Ebetty, de nombreux autres patriotes et lui-même ont mené tout au long des années écoulées, "sillonnant le monde à la recherche de l'appui et de la solidarité de nos amis".

En fait, pour Diabira Maaroufan "lorsque la Mauritanie brûle, toutes les bonnes volontés pour éteindre le feu sont et seront toujours les bienvenues. Lorsque des hommes sont en armes avec un projet pour la Mauritanie, cela devient un devoir pour la société civile comme pour tous les hommes épris de paix, mauritaniens ou étrangers, de contribuer à les faire renoncer à la violence".

L'avocat termine son point de vue par une remarque: "pour nous, le président Wade n'est ni un étranger ni étranger à notre cause". On est alors amené à croire que, pour maître Diabira Maaroufa, "l'amitié" entre Wade et Taya était de "circonstance", imposée par la géopolitique et la raison d'état.

Réactions

Suite de la page 3

Absence de signal fort

En sa qualité de protagoniste de la déclaration de Dakar, Abdel Nasser Ould Yessa relève que "les signes forts d'un renouveau en Mauritanie tardent à venir, l'appareil de sécurité et même les tortionnaires sont en poste et témoignent d'une inquiétante continuité", raison suffisante pour ne pas inviter les opposants sous le coup d'une condamnation ou faisant l'objet de recherches de se rendre sur le territoire national pour négocier.

Tout en reconnaissant que "le coup d'état du 3 août 2005 est encore jeune", l'animateur du mouvement "Conscience et résistance" exprime la crainte "qu'il ne vieillisse assez vite sous l'influence des laudateurs".

Ould Yessa rappelle par ailleurs que "les prisons abritent encore 60 détenus politiques, dont les musulmans réformistes et les auteurs des tentatives de putsch de juin 2003 et en 2004" et les propos du

Premier ministre sur les antennes de RFI sur la justice qui doit se prononcer sur les cas". Cette même justice "si violemment critiquée par le putsch du 3 août et à juste titre".

L'opposant revient également sur le problème des réfugiés "qui survivent dans la misère, entre le Mali et le Sénégal et qui n'ont rien entendu qui puisse les rassurer".

Pour finir, Ould Yessa soumet aux nouvelles autorités un certain nombre d'exigences jugées indispensables pour "le salut public": libération de tous les détenus à commencer par le commandant Saleh Ould Hannena, retour organisé des réfugiés et déportés et recouvrement de leurs droits et exclusion de l'appareil d'État de tous les tortionnaires encore en service".

AMADOU SECK